



Embellissons Notre village

Permis de Végétaliser

Demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public

Demandeur (euse)

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. : Email :

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Je soussigné(e) déclare adhérer à la « Charte de végétalisation » de la commune.

A Briatexte le :

Signature :

Le maire ou son(sa) représentant(e)

Date :

Signature :

CHARTE DE VEGETALISATION

Préambule

La commune de Briatexte souhaite encourager les pratiques de végétalisation de l'espace public en délivrant un permis de végétaliser aux personnes qui en feront la demande.

Ce permis répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie des briatextois(es)
- Favoriser la nature et renforcer la biodiversité dans le village
- Créer du lien social, partager son expérience
- Permettre aux personnes de se réapproprier l'espace public, favorisant ainsi le respect de ce dernier
- Créer des cheminements agréables et favoriser les déplacements doux
- S'adapter au changement climatique et lutter contre les îlots de chaleur

1. La démarche

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le/la signataire est autorisé(e), sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, à réaliser et à entretenir un dispositif de végétalisation de l'espace public.

2. Publicité et communication

Le/la jardinier(ère) ne pourra ni apposer ni diffuser de publicité dans le domaine public occupé. Seule est autorisée l'apposition d'une signalétique qu'il ou elle pourra récupérer auprès de la mairie.

Il/elle accepte que des photos du site puissent être utilisées par la Mairie (journal municipal, site internet de la Mairie, etc.).

3. Responsabilité - Assurance

Le/la demandeur(se) demeure entièrement et seul(e) responsable des dommages matériels et corporels qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de son dispositif de végétalisation.

4. Remise en état

Si le/la jardinier(ère) décide de ne plus participer au projet, il/elle s'engage à remettre le site en l'état, sauf si le dispositif de végétalisation continue de participer à l'embellissement de la ville, en accord avec les services de la commune.

5. Redevance

L'occupation consentie est gratuite en ce qu'elle contribue à la satisfaction de l'intérêt public local et qu'elle n'est pas le siège de l'exercice d'activités lucratives.



6. Retrait de l'autorisation

La présente autorisation pourra être retirée pour motif d'intérêt général ou pour non-respect de la Charte. Le/la jardinier(ère) ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement, quel qu'en soit le motif.

Dans ce cas la mairie de Briatexte rappellera par écrit au/à la demandeur(se) ses obligations et pourra sous vingt jours, en l'absence de réponse, mettre fin au permis de végétaliser et demander la remise en état de l'espace public occupé.

7. Un espace public partagé

Le permis de végétaliser permettant l'occupation de l'espace public, le jardinier(ère) s'engage à :

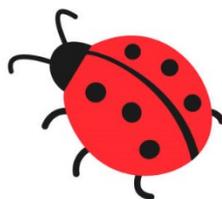
- Entretien régulièrement son emplacement,
- Ne pas laisser traîner ses outils de jardinage,
- Ne pas gêner la visibilité ou la circulation (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, voiture, etc.),
- Eviter tout impact sur le mobilier urbain (poteaux, panneaux routiers, luminaires etc...).

8. Un jardinage respectueux de l'environnement

- Utilisation interdite de produits phytosanitaires,
- Economiser l'eau (en utilisant du paillage par exemple),
- Eviter la présence d'eau stagnante (prolifération des moustiques),
- Les objets « décoratifs » en plastique ou autre sont à éviter.

9. Fournitures et matériel

L'achat du matériel, des matériaux et des végétaux est à la charge du/de la demandeur(se).



Bon jardinage !



CHARTE DE VEGETALISATION***Quelques exemples de plantes vivaces résistantes***

Les Marguerites



Les Iris



Les Giroflées



Les Sauges fleuries



Les Pourpiers

**Liste non exhaustive de végétaux interdits et déconseillés
(invasives et/ou toxiques)**

Aconit	Arbre à papillons
Ambroise à feuilles	Armoise commune
Balsamine	Chardon
Belladone	Digitales
Berce du Caucase	Euphorbe épurge
Chanvre	Herbe de la pampa
Datura	Pyracantha
Jussie	Ricin
Peyotl	Séneçon du Cap
Raisin d'Amérique	Solidago
Renouée du Japon	

